## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DensDefy™ Liquid Barrier

### **Section 1. Identification**

Identificateur de produit

: DensDefy™ Liquid Barrier

**Product List Autres moyens** d'identification

: Non disponible.

Non disponible.

n° SDS

: Non disponible.

Type de produit

: Liquide

#### Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Usage recommandé

Non disponible.

**Restrictions d'utilisation** 

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Données relatives au fournisseur

: Georgia-Pacific Canada LP 133 Peachtree Street NE Atlanta, GA 30303

Information technique: 800.225.6119 Demande FS: SDS Request 404.652.5119

Courriel: SDSREQ@gapac.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)

: Chemtrec - urgence: 800.424.9300

## Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES -Catégorie 2

#### Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger





## Mention d'avertissement

Mentions de danger

: Peut provoguer une allergie cutanée. Peut nuire à la fertilité ou au foetus.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (voies respiratoires)

#### Conseils de prudence

**Prévention** 

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. Ne pas respirer les vapeurs. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

## Section 2. Identification des dangers

Intervention

: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

**Stockage** 

- : Garder sous clef.
- Élimination
  - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation

: Mélange

**Autres moyens** d'identification

: Non disponible.

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
Calcium carbonate	15 - 40	1317-65-3
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	1 - 5	1760-24-3
Dioxyde de titane	0.5 - 1.5	13463-67-7
dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')étain	0.1 - 1	22673-19-4

#### **Composition Comments**

Non disponible.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

#### Section 4. Premiers soins

#### Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Contact avec la peau

: Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion

Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne

Date d'édition/Date de révision : 5/1/2022 Date de publication : Aucune validation Version: 1 2/13 précédente antérieure

### Section 4. Premiers soins

inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

#### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu. Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

: Peut provoguer une allergie cutanée. Contact avec la peau

: Aucun effet important ou danger critique connu. Ingestion

#### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux

: Aucune donnée spécifique.

Inhalation

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Ingestion

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant

: En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

**Traitements particuliers** 

: Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de

les retirer, ou porter des gants.

#### Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### **Moyens d'extinction**

**Agents extincteurs** appropriés

: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

**Agents extincteurs** inappropriés

: Aucun connu.

Dangers spécifiques du

produit

: Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

Date d'édition/Date de révision : 5/1/2022 Date de publication : Aucune validation Version :1 3/13 précédente antérieure

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### Produit de décomposition thermique dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone

monoxyde de carbone oxydes d'azote oxyde/oxydes de métal

#### Mesures spéciales de protection pour les pompiers

**Équipement de protection** spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

- : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéguat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

#### Intervenants en cas d'urgence

Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

#### **Précautions** environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

#### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

#### Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

#### Grand déversement

S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les soussol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Date de publication

précédente

## Section 7. Manutention et stockage

#### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

#### Mesures de protection

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

## Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

# Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Calcium carbonate	CA British Columbia Provincial (Canada, 5/2019).  TWA: 3 mg/m³ 8 heures. Forme: Poussières alvéolaires TWA: 10 mg/m³ 8 heures. Forme: Empoussiérage total STEL: 20 mg/m³ 15 minutes.  CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). 8 hrs OEL: 10 mg/m³ 8 heures.  CA Québec Provincial (Canada, 1/2014). VEMP: 10 mg/m³ 8 heures. Forme: La poussière totale.  CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 20 mg/m³ 15 minutes. TWA: 10 mg/m³ 8 heures.
Dioxyde de titane	CA British Columbia Provincial (Canada, 5/2019).  TWA: 3 mg/m³ 8 heures. Forme: Poussières alvéolaires  TWA: 10 mg/m³ 8 heures. Forme: Empoussiérage total CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).

dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')étain

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

VEMP: 10 mg/m³ 8 heures. Forme: La poussière totale.

CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). 8 hrs OEL: 10 mg/m³ 8 heures.

CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018).

TWA: 10 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).

STEL: 20 mg/m³ 15 minutes. TWA: 10 mg/m³ 8 heures.

CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). Absorbé par la peau.

15 min OEL: 0.2 mg/m³, (as Sn) 15 minutes.

8 hrs OEL: 0.1 mg/m³, (as Sn) 8 heures. CA British Columbia Provincial (Canada, 5/2019). Absorbé par la peau.

TWA: 0.1 mg/m³, (as Sn) 8 heures. STEL: 0.2 mg/m³, (as Sn) 15 minutes. CA Québec Provincial (Canada, 1/2014). Absorbé par la peau.

VEMP: 0.1 mg/m³, (en Sn) 8 heures. VECD: 0.2 mg/m³, (en Sn) 15 minutes. CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018). Absorbé par la peau.

TWA: 0.1 mg/m³, (as Sn) 8 heures. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). Absorbé par la peau.

STEL: 0.2 mg/m³, (measured as Sn) 15 minutes.

TWA: 0.1 mg/m³, (measured as Sn) 8 heures.

## Contrôles d'ingénierie appropriés

: Si les opérations des utilisateurs génèrent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utilisez des enceintes fermées, une ventilation à la source par aspiration ou d'autres d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou légales.

## Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

#### Mesures de protection individuelle

#### Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

#### Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

Date d'édition/Date de révision : 5/1/2022 Date de publication : Aucune validation Version : 1 6/13 précédente antérieure

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Protection de la peau

**Protection des mains** 

Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

**Protection du corps** 

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

**Protection respiratoire** 

En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

#### **Apparence**

État physique : Liquide [Viscous]

Couleur : Jaune.

Odeur : Non disponible.

Seuil olfactif : Non disponible.

pH : Non disponible.

Point de fusion : Non disponible.

Point d'ébullition : Non disponible.

Point d'éclair : Vase ouvert: >100°C (>212°F)

Taux d'évaporation : Non disponible.

Inflammabilité (solides et : Non disponible.

gaz)

Limites inférieure et supérieure d'explosion

(d'inflammation)

: Non disponible.

Tension de vapeur : Non disponible.

Densité de vapeur : Non disponible.

Densité relative : 1.31

Solubilité : Non disponible.

Solubilité dans l'eau : Non disponible.

Coefficient de partage n- : Non applicable.

octanol/eau
Température d'auto-

inflammation

: Non disponible.

Température de

: Non disponible.

décomposition Viscosité

Non disponible.Non disponible.

Temps d'écoulement

(ISO 2431)

Date d'édition/Date de révision: 5/1/2022Date de publication: Aucune validationVersion: 17/13précédenteantérieure

### Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses

ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

### Section 11. Données toxicologiques

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Calcium carbonate	DL50 Orale	Rat	6450 mg/kg	-
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl) éthylenediamine	DL50 Orale	Rat	2413 mg/kg	-
Dioxyde de titane	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	3.43 mg/l	4 heures
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-

#### **Irritation/Corrosion**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl) éthylenediamine	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	15 mg	-
Dioxyde de titane	Peau - Léger irritant Peau - Léger irritant	Lapin Humain	-	500 mg 72 heures 300 ug l	-

#### **Sensibilisation**

Non disponible.

#### **Mutagénicité**

Non disponible.

#### Cancérogénicité

Non disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

#### Tératogénicité

Non disponible.

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')étain	Catégorie 1	-	thymus

## Section 11. Données toxicologiques

#### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Catégorie 2	inhalation	voies respiratoires

#### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les

voies d'exposition

probables

: Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Contact avec les yeux** 

: Aucune donnée spécifique.

Inhalation

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Contact avec la peau

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

#### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

**Effets immédiats** 

possibles

: Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

**Effets immédiats** 

: Non disponible.

possibles

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

**Généralités** 

: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique

peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles

niveaux.

Cancérogénicité

: Une exposition prolongée au dioxyde de titane respirable peut causer le cancer. Toutefois, en raison de la nature physique de ce produit (durci et non durci), les

expositions ne devraient pas se produire dans le cadre d'une utilisation normale.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Date d'édition/Date de révision: 5/1/2022Date de publication: Aucune validationVersion: 19/13précédenteantérieure

## Section 11. Données toxicologiques

**Tératogénicité**: Peut nuire au foetus.

Effets sur le développement

: Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur la fertilité**: Peut nuire à la fertilité.

#### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Inhalation (poussières et brouillards)	41.28 mg/l

## Section 12. Données écologiques

#### **Toxicité**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Dioxyde de titane	Aiguë CL50 3 mg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 6.5 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 >1000000 μg/l Eau de mer	Poisson - Fundulus heteroclitus	96 heures

#### Persistance et dégradation

Non disponible.

#### Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

#### Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Autres effets nocifs

: Aucun effet important ou danger critique connu.

### Section 13. Données sur l'élimination

#### Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-
Classe de danger relative au transport	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-
Dangers environnementaux	Non.	No.	No.
Autres informations	-	-	-

Protections spéciales pour l'utilisateur

: **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO

: Non disponible.

## Section 15. Informations sur la réglementation

#### Listes canadiennes

INRP canadien
Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

: Aucun des composants n'est répertorié.: Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Liste d'inventaire

Australie : Indéterminé.

Date d'édition/Date de révision: 5/1/2022Date de publication précédente: Aucune validationVersion : 111/13

## Section 15. Informations sur la réglementation

Chine : Indéterminé.
Europe : Indéterminé.

Japon : Inventaire du Japon (CSCL): Indéterminé.

Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.

Malaisie : Indéterminé
Nouvelle-Zélande : Indéterminé.
Philippines : Indéterminé.
République de Corée : Indéterminé.
Taïwan : Indéterminé.
Turquie : Indéterminé.
États-Unis : Indéterminé.

#### Section 16. Autres informations

#### <u>Historique</u>

Date d'impression : 5/1/2022 Date d'édition/Date de : 5/1/2022

révision

Date de publication

précédente

: Aucune validation antérieure

Version : 1

Légende des abréviations

ETA = Estimation de la toxicité aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution

maritime)

NU = Nations Unies

RPD = Règlement sur les produits dangereux

#### Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 2	Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul

#### Références

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

#### Avis au lecteur

Cette Fiche de données de sécurité (FDS) est prévue pour fournir brièvement des informations utiles à l'utilisateur (ou aux utilisateurs) de ce matériau ou produit. Elle n'est pas prévue pour servir d'explication complète de tous les risques ou dangers possibles et elle présume d'un usage raisonnable du produit. Les informations figurant dans cette FDS sont considérées comme étant exactes à la date de sa préparation et ont été réunies à partir de sources considérées comme fiables. Cette FDS vous est soumise sous réserve de votre propre considération, enquête et vérification. L'utilisateur ou le manipulateur (ou leur employeur) devrait tenir compte des conditions particulières dans lesquelles ce matériel doit être utilisé, manipulé ou entreposé, et déterminer quelles mesures de sécurité particulières ou autres précautions devraient être prises. Les employeurs doivent s'assurer que leurs employés, agents, sous-traitants et clients utilisant le produit reçoivent les avertissements appropriés et les informations sur les procédures sécuritaires de sa manipulation, dont une FDS à jour. Les utilisateurs ou manipulateurs du produit (ou leur employeur) qui ne sont pas sûrs des précautions particulières à prendre devraient consulter leur employeur, le fournisseur du

Date d'édition/Date de révision: 5/1/2022Date de publication: Aucune validationVersion: 112/13précédenteantérieure

## **Section 16. Autres informations**

produit ou les responsables de la santé et de la sécurité professionnelles avant de manipuler ou de travailler avec ce produit. Veuillez s'il-vous-plaît immédiatement nous informer si vous pensez que cette FDS ou toute autre information sur la sécurité et la santé professionnelles concernant ce produit pourrait être inexacte ou incomplète.

Date d'édition/Date de révision: 5/1/2022Date de publication précédente: Aucune validationVersion : 113/13